



MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

## EXTRAIT N° 008/2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 20 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 14 février 2020, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 21  
votants : 23

Présents : Gérard VIALAT, Marie-Hélène BRUNET, Henri BISIO, Guy GRAVOIN, Marianne BERTOLOTTI-GRANGES, Madeleine VILLEPREUX, Bernard PALASSE, Guillaume MAILLET, Jean-Pierre ROUSSEL, Jocelyne PECES, Jean-Pierre DENIZOT, Pierrette HUET, Christine SERVIERES, Sylvie COUPAT, José-Eduardo DE MAGALHAES, Caroline PROST, Laurence MAYADE, Jacques LOCUSSOL, Catherine SOUCHAL, Virginie FRITEYRE, Gilles PERSILIER.

Absents Représentés : Marcel JOBERTON par Madeleine VILLEPREUX, Maurice AMEIL par Henri BISIO,

Madame Marianne BERTOLOTTI-GRANGES a été élue Secrétaire de Séance

### OBJET :

#### **Approbation Enquête publique Plan de zonage d'assainissement**

Le projet de réhabilitation du bâtiment du Musée de Gergovie a été élaboré sur la base de l'installation d'un assainissement individuel.

En 2018, le classement du site au titre des monuments historiques a conduit nos partenaires publics (ABF, Etat, etc.) à souhaiter que la faisabilité technique et financière d'un raccordement à l'assainissement collectif depuis le village de Gergovie soit imaginée.

La commune de La Roche Blanche, compétente dans le domaine de l'assainissement, et donc maître d'ouvrage des travaux, a souhaité que les deux propriétaires privées soient également raccordés.

Toutefois, avant de lancer l'opération de travaux, la commune a dû revoir son plan de zonage d'assainissement, permettant dans le même temps de corréliser notre plan de zonage et le zonage de notre PLU en vigueur depuis fin 2013.

L'actualisation du zonage d'assainissement est soumise à enquête publique, laquelle s'est tenue du 13 novembre 2019 au 13 décembre 2019. Le commissaire enquêteur a remis son rapport, et émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le rapport et l'actualisation du plan zonage qui en découle.

#### **Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré à la majorité absolue (1 abstention) approuve le rapport du commissaire enquêteur et l'actualisation du plan de zonage.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le


Pour copie conforme :

En Mairie

Le Maire

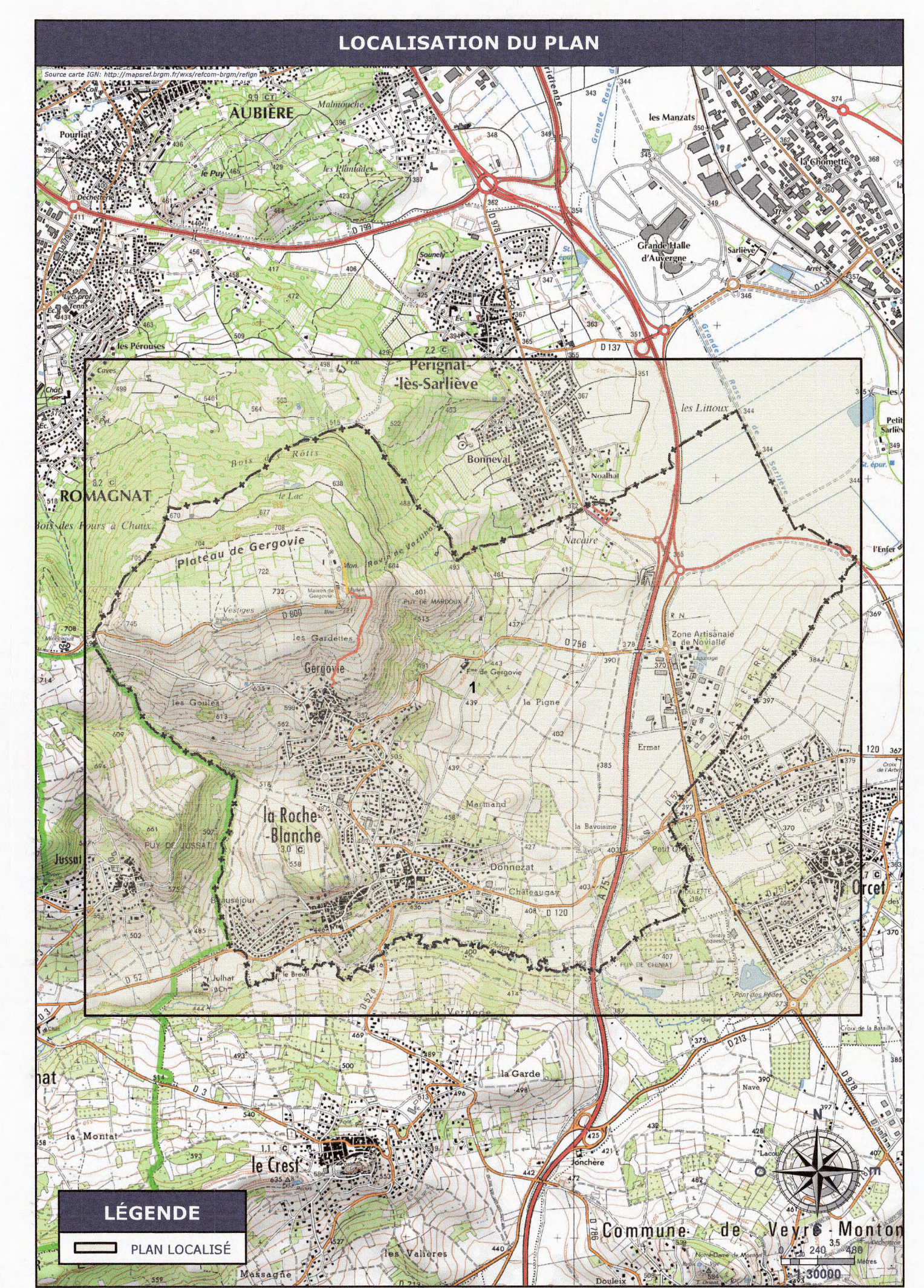
Gérard VIALAT





**LÉGENDE**

- LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF FUTUR
- LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL
- TOUTE HABITATION SITUÉE À L'EXTÉRIEUR DES ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RELÈVE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME  
 COMMUNE DE LA ROCHE-BLANCHE

**ACTUALISATION DU ZONAGE**

A	22/03/2019	J. MOLLIER	Première saisie	C. BOUDIEU
Index	Date	Dessiné par	Modification	Vérifié par
Fond de plan dressé par : SAFEGE		Nom du fichier : 19CCF029_ZON.dwg		Format : 1280,00 x 891,00 mm

**CARTE DE ZONAGE**

Numéro de plan	Annexe n°1	<p>Direction France Est          Agence Auvergne          Zélie du Cloux          3 Rue Enrico Fermi          63560 ROMAGNAT - France          Tel: +33(0)4 73 19 59 85          Fax: +33(0)4 73 19 59 89          E-mail: demom@safeg.fr          www.safeg.fr</p>
Numéro d'étude	19CCF029	
Echelle	1:5000	
Chef de projet	C. BOUDIEU	

